

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-130

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande de l'entreprise SBTP 155, rue de Merville 62232 VENDIN LES BETHUNE, afin de garantir le bon déroulement des travaux de remplacement d'une chambre télécom 2379, chemin de Zermzelee à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte droit des travaux 2379, chemin de Zermzelee à Wormhout, **et ce, à compter du 28 juin 2024 et pour la durée du chantier estimée à 60 jours.**

ARTICLE 2 : une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise SBTP et notamment la pose de feux tricolores lorsque la circulation se fera en sens unique alternée.

ARTICLE 3 : Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par l'entreprise SBTP et prendront fin lors de son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à l'entreprise SBTP et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 20 juin 2024

Le Maire,

David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 20/06/2024

Le Maire,

David CALCOEN



Pour le Maire,

l' Adjoint délégué

Florence DEHONDS

Pour le Maire,

l' Adjoint délégué

Florence DEHONDS